

19-25 SEPTEMBRE 2022

AU TRAVAIL,
ON S'Y REND
AUTREMENT !



Exemple de délibération

Participation au 1^o Challenge de la Mobilité du 16 au 22 septembre 2021

Résumé :

L'ADEME Bourgogne Franche-Comté, en partenariat avec la Région BFC, la DREAL BFC, la CCI BFC et la CMA BFC (délégation 70), organise la 2^{de} édition du Challenge de la Mobilité en Bourgogne Franche-Comté. Ce challenge aura lieu du 19 au 25 septembre 2022, lors de la Semaine Européenne de la Mobilité. Il vise à inciter les usagers et en particulier les salariés à se déplacer autrement que seul en voiture pour leurs trajets domicile-travail. A cette occasion, ils font l'expérience d'autres modes de déplacements comme le covoiturage, le vélo, les transports en commun, la marche ou le télétravail.

L'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale de la Région sont invités à constituer des relais locaux de cet évènement auprès de leurs structures employeuses (publiques et privées) : communication, promotion, remise de prix, etc.

La présente délibération vise ainsi à inscrire la **Communauté XXXX** comme partenaire et relais local de cette seconde édition du Challenge de la Mobilité BFC.

Détails :

Le challenge de la mobilité Bourgogne-Franche-Comté intitulé « Au travail, on s'y rend autrement ! » vise à promouvoir les modes de transports alternatifs à la voiture individuelle (marche, vélo, transports en commun, covoiturage et télétravail) auprès des actifs (dont stagiaires et apprentis), pour leurs trajets domicile-travail.

Cette première édition du Challenge de la Mobilité organisée par l'ADEME Bourgogne-Franche-Comté, en partenariat avec la Région BFC, la DREAL BFC, la CCI

Organisé par



En partenariat avec



BFC et la CMA BFC (délégation 70), se déroulera durant la semaine européenne de la mobilité du lundi 19 au dimanche 25 septembre 2022.

L'objectif est d'encourager les changements de comportement, en valorisant les bonnes pratiques en matière de mobilité, qu'elles soient le fait des salariés eux-mêmes ou des établissements qui en facilitent l'usage. Le Challenge est ouvert à tous les établissements (publics et privés) implantés sur les territoires des EPCI participants.

L'ADEME et ses partenaires organisent cet événement régional pour répondre aux sollicitations de collectivités déjà actives dans l'animation de démarches de Plans de Mobilité Employeurs sur leur territoire pour leur permettre de valoriser et dynamiser leurs actions.

A ce titre, l'inscription de la **Communauté XXXX** comme territoire participant et soutenant ce challenge s'inscrit dans la continuité de l'ensemble des actions qu'elle conduit auprès des entreprises du territoire depuis plusieurs années (**exemples**) L'engagement de la **Communauté XXXX** au sein de ce challenge permet à l'ensemble des établissements publics et privés présents sur le territoire de la **Communauté XXXX** (**et leurs salariés/agents**) de participer.

En termes de mobilisation des moyens de Grand Besançon Métropole, cette participation supposera : communication/ mobilisation/ cérémonie de remise des prix (exemples ci-dessous)

- *La poursuite de l'action de communication et de mobilisation des entreprises par le service mobilité ;*
- *La poursuite des partenariats déjà mobilisés (exemples) ;*
- *La participation des services communication et pour promouvoir l'événement à partir des ressources et kits de communication disponibles sur le site internet du challenge régional ;*
- *La recherche de sponsors, l'achat de lots et l'organisation dans un format à définir en fonction de nos ambitions, d'une cérémonie de remise des prix aux employeurs lauréats sur le territoire de la **Communauté XXXX***
- ...

Le budget à prévoir pour cette opération sera de **...€**